



AV TRANSACTION

L'immobilier actif!

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A. incluse)

« VENTES »

Rémunération
pourcentage maximum appliqué sur le montant de la transaction

Montant de la transaction	Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage commercial ou industriel	* Terrains et Terrains à bâtir	* Cessions De Bail	* Cessions De Fond de Commerce	
Jusqu'à 200 000 €	12 %	12 %	25 %	12 %	15 %	
Jusqu'à 250 000 €	11 %	11 %	25 %	11 %	14 %	
Jusqu'à 300 000 €	10 %	10 %	25 %	10 %	13 %	
Jusqu'à 500 000 €	9 %	9 %	25 %	9 %	12 %	
Plus de 500 000 €	8 %	8 %	25 %	8 %	11%	

* Avec commission minimum de 6 000 €

Conformément aux usages locaux sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre : L' Acquéreur.

NB : Les barèmes indiqués ci-dessus sont des pourcentages maximum à ne pas dépasser à la hausse. Chaque commercial peut appliquer ses propres remises.